

INSTITUT POUR LE

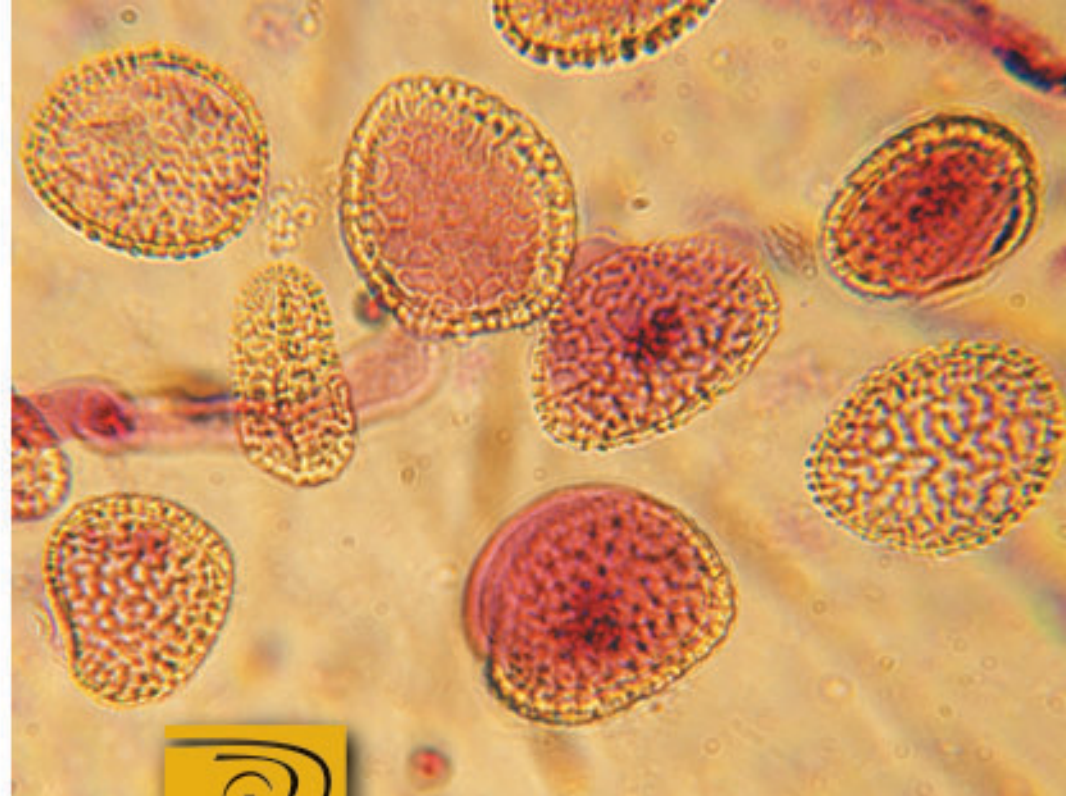


PARTENARIAT

PUBLIC
PRIVÉ

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

*Parce que les besoins croissants
dans le secteur de la santé,
nous forcent à faire des choix*



LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ
DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

*Des besoins croissants
qui forcent à
faire des choix...*

606, rue Cathcart, bureau 330, Montréal (Québec) H3B 1K9
Téléphone : (514) 937-2040 – Télécopieur : (514) 868-0608
Courriel : info@ipp.org – Web : www.ipp.org

ISBN 2-923087-00-3

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2003



Des besoins croissants qui forcent à faire des choix...

La société québécoise a beaucoup évolué depuis les 30 dernières années et connaîtra encore des changements majeurs. Déjà marqué par les changements démographiques importants, le système de santé subit des pressions pour augmenter les services disponibles. Les besoins croissent de façon exponentielle et l'offre de services doit constamment s'ajuster, ce qui laisse prévoir une croissance importante des coûts de santé et de services sociaux qui accaparent déjà près de 36 % du budget global de la province.

Le système de santé s'est développé en parallèle, laissant évoluer les technologies, les ressources humaines et matérielles de façon isolée, sans pouvoir se rejoindre. Ainsi, le système de santé ne peut fonctionner de façon optimale. Il devient important de remodeler les modes d'organisation et les pratiques vers un réseau plus intégré, recentré sur le patient.

***Le patient au cœur des décisions :
un défi de société auquel
il est possible de répondre***

***Le partenariat est un outil qui aide à répondre
aux défis bien concrets du système de santé et
qui permet la mise en commun des forces du
public et du privé :***

- en se rapprochant des gens pour offrir des services de première ligne;
- en réduisant les délais d'attente;
- en s'engageant dans la prévention et l'éducation en matière de santé;
- en optimisant l'utilisation des équipements et des médicaments;
- en assouplissant les règles de gestion et d'organisation du travail;
- en palliant la rareté de la main-d'œuvre.

... En partenariat public-privé

■ Dans un partenariat public-privé en santé, le secteur public :

- reste maître :
 - des objectifs du système;
 - de la qualité des services;
 - du financement des services.
- demeure imputable devant la population;
- dirige les ententes;
- conserve le droit de réviser les partenariats s'ils ne livrent pas les résultats attendus.

■ Dans le secteur de la santé, le partenariat public-privé représente donc :

- un accroissement de la disponibilité des services à meilleur coût;
- une mise en commun des équipements (radiologie, chirurgie, laboratoires);
- une continuité dans l'offre de service;
- une imputabilité et une responsabilisation optimales des partenaires;
- une capacité diversifiée d'investissement;
- une transparence du processus;
- une plus grande flexibilité pour mieux répondre aux divers besoins;
- une concurrence saine dont bénéficient les usagers;
- un cadre propice à l'innovation.

Dix balises pour agir...

En regard du citoyen

1. Le citoyen demeure le premier responsable de sa santé avec tous les devoirs et obligations qui lui incombent.
2. Quel que soit son revenu, le citoyen a droit à des services de qualité et à la continuité des soins et ce, conformément aux principes fondamentaux du régime québécois de santé et de services sociaux.
3. Le citoyen est la raison d'être des systèmes de santé et de services sociaux. Conséquemment, tout projet de développement ou d'amélioration doit lui procurer les meilleurs bénéfices tangibles pour l'argent investi.
4. Quel que soit le partenaire qui livre le service, la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels des usagers sont des exigences incontournables.

En regard du personnel des réseaux de santé et services sociaux

5. Les ressources humaines constituent un rouage essentiel pour des services de qualité.
6. Pour tout projet où le meilleur bénéfice tangible pour le citoyen passe par un partenariat public-privé, une transition juste et équitable doit être offerte au personnel.

En regard du gouvernement du Québec

7. Le gouvernement a l'obligation « de rendre accessible des services continus de façon à répondre aux besoins physiques, psychiques et sociaux des individus, des familles et des groupes »¹. Conséquemment, il se doit de considérer tous les modes de prestation de services, que ce soit le mode public ou le mode de partenariat public-privé.
8. Le gouvernement doit « favoriser la prestation efficace et efficiente de services de santé et de services sociaux, dans le respect des droits des usagers de ces services »¹. À cet égard, le gouvernement doit disposer d'une évaluation juste et équitable des différents modes possibles de prestation de services. De plus, le mode de prestation de services n'est pas immuable, il est réversible.

En regard de chacun des partenaires public et privé

9. Il y a lieu de recourir à un processus de mise en œuvre qui favorise la concurrence et qui crée des avantages mutuels ou complémentaires pour chacun des partenaires.
10. Un processus de reddition de comptes rigoureux et transparent doit être mis en place.

Vers une contribution optimale du secteur privé en santé

Tout en percevant l'importance de vivre en santé, on constate parmi la population, une crainte d'érosion du système. Afin de relever les nouveaux défis qui se présentent dans les services de santé de façon durable, il faut modifier les façons de faire. Il importe désormais d'assouplir les règles et d'apporter une attention particulière aux différents modèles d'intervention qui peuvent être bénéfiques. C'est pourquoi toutes les options disponibles, dont celle du partenariat public-privé, doivent être considérées et évaluées avec objectivité et détermination.

Le recours au partenariat public-privé est une option intéressante lorsqu'elle permet :

- d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la continuité des services aux citoyens;
- de rendre les services publics plus efficaces.

Le réseau public de santé doit maintenir son leadership dans les orientations et le financement de la santé, tout en s'enrichissant de l'expertise et des moyens du secteur privé quant à la prestation des services. Cet apport représente une contribution significative qui renforce le système de santé au lieu de le menacer.

Ça se fait ailleurs...

Pour réduire les listes d'attente

En Suède, la ville de Stockholm a loué, en 1999, l'hôpital St-Goran, qui compte 1 400 employés (240 lits), à une entreprise privée. Ainsi, les risques liés à l'augmentation des coûts ont été transférés au secteur privé par des contrats précisant les prix et les volumes de services requis. De plus, une réorganisation du travail a permis de traiter, avec les mêmes ressources, 100 000 patients de plus par année.

Pour une utilisation optimale des équipements et de la main-d'œuvre

En France, le pôle de la santé de Carpentras, mis en service en janvier 2002, réunit un centre hospitalier et deux cliniques privées dans une même structure de 259 lits. Au coût de 43 millions de dollars (28 pour le secteur public et 15 pour le secteur privé), il permet d'offrir un service de santé de proximité complet et de qualité à un bassin de 90 000 habitants.

D'un côté, le secteur public possède 152 lits et assure les urgences, la maternité, la gynécologie, la médecine et le long séjour. De l'autre, le secteur privé, qui possède 107 lits, abrite les services de chirurgie.

La mise en commun de services généraux et de projets médicaux fait de ce centre un lieu de synergie et de complémentarité qui a permis son développement malgré le contexte de rationalisation économique et de raréfaction de la main-d'œuvre.

Pour assouplir les règles de gestion

Au Nouveau-Brunswick, l'établissement psychiatrique Centracare de 50 lits est détenu par le secteur privé. Selon l'entente conclue en 1999, l'entreprise a réalisé le bâtiment, elle en est responsable et veille à son entretien. Elle le transférera au secteur public après 25 ans selon des règles prédéterminées. Le secteur public assume les soins de santé et paie un loyer à l'entreprise.

Ça se fait déjà ici...

Pour se rapprocher des gens et offrir les services de première ligne

Les médecins généralistes représentent la porte d'entrée dans le système de santé. Les cliniques médicales se retrouvent sur l'ensemble du territoire. L'État finance les honoraires des médecins, mais ces derniers assument l'ensemble des coûts de fonctionnement des cliniques. Avec l'arrivée des groupes de médecine familiale, l'État veut encore renforcer cette réalité et s'engager davantage dans ce partenariat.

La pharmacie privée occupe une place importante et contribue à rendre les services accessibles sur l'ensemble du territoire québécois; plus de 70 % des pharmaciens y œuvrent et sont, en partie, rémunérés par l'État. Cette activité représente plusieurs centaines de millions de dollars d'investissements privés, d'infrastructures, d'inventaires, de réseaux de communications et plusieurs milliers d'emplois.

Pour réduire les délais d'attente

Plutôt que de demander aux personnes âgées en perte d'autonomie de déménager de leur domicile vers une ressource intermédiaire (RI) ou un CHSLD pour recevoir les services requis, une nouvelle approche consiste à faire suivre les services aux personnes âgées, en fonction de leurs besoins, peu importe leur lieu de domicile, que ce soit dans leur maison, leur logement ou dans une résidence privée avec services.

Pour s'engager dans la prévention et l'éducation à la santé

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec trois entreprises pharmaceutiques, a créé un Fonds de partenariat au sujet de la maladie d'Alzheimer pour sensibiliser la population à la problématique vécue par les aidants naturels et les familles des personnes atteintes, en favorisant le développement et la mise en application d'outils de sensibilisation et d'intervention auprès de ces personnes et en mettant en application des activités de formation pour les intervenants dans le domaine.

Pour optimiser l'utilisation des équipements et des médicaments

Le gouvernement du Québec et les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada ont établi une entente de partenariat afin de mettre en place des mesures visant à assurer une utilisation optimale des médicaments et à reconnaître la contribution positive de ceux-ci à l'ensemble du système de santé. Cette initiative permet d'assurer une collaboration plus étroite entre les acteurs du système de santé, l'administration publique et les entreprises afin de promouvoir un recours plus efficient à une thérapie médicamenteuse d'efficacité démontrée au meilleur coût.

Pour favoriser l'organisation du travail et pallier la rareté de la main-d'œuvre

Dans les services de maintien à domicile, les secteurs public et privé conviennent souvent de partager des responsabilités et des tâches. Selon le type d'ententes actuelles, le CLSC fait l'évaluation des besoins et le plan de soutien à domicile tout en assurant le financement des services, selon le cas. De son côté, l'agence privée de services à domicile ou la résidence pour retraités rendent les services demandés.